

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 avril 2026**

**Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées - Salle
Christian PAUL**

L'an deux mil vingt-six, le 09 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, s'est réuni Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées - Salle Christian PAUL, sur convocation adressée à tous ses membres, le 03/04/2026, par Monsieur Patrick VIGNES, Président en exercice de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP).

Nombre de conseillers en exercice : 133

Étaient présents : 128

M. Patrick VIGNES, Mme Andrée DOUBRERE, M. Thierry LAVIT, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Jean-Michel SEGNERE, M. André LABORDE, M. Guy VERGES, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, M. Emmanuel ALONSO, M. Marc ANDRES, Mme Caroline BAPT, M. Erick BARROUQUERE THEIL, M. Philippe BAUBAY, M. Jean-Marc BOYA, Mme Elisabeth BRUNET, Mme Marie-Henriette CABANNE, Mme Danielle CARCAILLON, M. Yves CARDEILHAC, M. Rémi CARMOUZE, M. Jean Noël CASSOU, M. Louis CASTERAN, M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Joël CAZEDEBAT, Mme Isabelle CHEDEVILLE, M. Pascal CLAVERIE, Mme Claire-Elodie COMBES, Mme Christine CONTE, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Daniel DARRÉ, M. Pierre DARRÉ, M. Mohamed DILMI, M. Jean-François DRON, M. Serge DUCLOS, M. Jean-Marc DUCLOS, Mme Véronique DUTREY, Mme Emilie FAVARO, M. Laurent FOURCADE, M. Patrick GASCHET, M. Gilbert GRAVELEINE, Mme Yvette LACAZE, M. Bernard LACOSTE, M. Paul LAFAILLE, M. Pierre LAGONELLE, M. René LAPEYRE, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, M. Julien NIGON, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Marie-Laure PARGALA, M. Laurent PENIN, M. Patrick PEY, Mme Marie PLANE, M. Christophe ROMAN, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMÉA, M. Jean-Paul SERRES, M. Philippe CONSTANTIN, Mme Danièle CORONADO, Mme Yolande COURTADE, M. Benoît DOSSAT, M. Marcel DURAND, Mme Virginie FAVERON, M. Christian FOURCADE, M. Julien JACOB LEMAITRE, M. Stéphane JOLY, M. Jean-François LAPEYRE, M. Dominique RAVIER, Mme Siranouche SOSSYAN, M. Pierre SOULARD, Mme Laurence TONEATTI, Mme Angélique CARPENTIER, M. Mickaël GENAIS, Mme Colette LABORDE, M. Jean-Claude CASTEROT, Mme Ginette HOURNE-RAOUBET, M. Sélim DAGDAG, M. Christophe GOURG, M. Francis LAFON-PUYO, M. Alain LUQUET, M. Michel NOGUÉ, M. Michel SAJOUX, M. Jean-François SEBAT, M. Fabrice SUBERCAZES, Mme Evelyne LABORDE, M. Jean BURON, M. Michel GARNIER, M. Paul SADER, M. Nicolas TAPIE, M. Vincent ABADIE, M. Régis BATAÇ, Mme Laure BERTRAND, M. Paul-Louis BIVAUD, Mme Marie-Hélène BRU, M. Richard CASSOU, Mme Sandra CASSOU-CLOUET, Mme Zoulikha CHEBBAH, Mme Antoinette DESCAMPS, M. Bruno DESPRES, M. Daniel DOMEÇ, M. Jean-Jacques PEYRAS, Mme Marylin ABADIE, Mme Dominique ARBERET, Mme Hélène AUBADIE-LADRIX, M. Franck AUBARD, M. Éric PEYREGNE, M. Marc DUARTE, M. Michaël DUCROCQ, Mme Michèle DUFFOUR, M. Jean-Pierre FRECHIN, M. Régis JOUANOLOU, M. Yves LOUPRET, M. Vincent MASCARAS, M. Bruno MONTAGNOL, Mme Sylviane PERUZZA-LAUZIN, M. Stéphane PEYRAS, Mme Bernadette SCERRI DIT XERRI, M. Laurent GLERE, M. Francis LAGLEYZE, Mme Gisèle VINCENT, Mme Colette ANCLADE IGUAZ, M. Bernard ABADIE, Mme Dominique ARRAMOND.

Était excusé(e) : 0

Avaient donné pouvoir : 4

M. Henry FATTA donne pouvoir à Mme Danielle CARCAILLON, M. Serge BOURDETTE donne pouvoir à M. Jean Noël CASSOU, M. Adam GUEDON donne pouvoir à Mme Marie PLANE, M. Gérald CAPEL donne pouvoir à Pascal CLAVERIE

Absent :

Mme Valérie LE MENACH

*
* *

Élection du Président

Michèle DUFFOUR : Mesdames et Messieurs, en tant que doyenne d'âge de cette Assemblée, je déclare ouverte la séance de ce Conseil Communautaire du 9 avril 2026, première de cette mandature. Le quorum étant atteint, je demande à Madame Siranouche Sossyan de bien vouloir, en sa qualité de cadette de ce Conseil Communautaire, de bien vouloir accepter la charge de secrétaire de séance. Je prends acte de son acceptation et nous pouvons passer au premier point à l'ordre du jour qui est l'élection du Président. Je souhaite avant toute chose m'assurer que chacun d'entre vous a pu se doter d'une ou plusieurs zappettes suivant les procurations dont vous disposez. Un test va être fait par Pascale Roulon. Tout étant en bon ordre de fonctionnement, je vous informe que j'ai reçu la candidature au poste de Président de Monsieur Patrick Vignes. Y a-t-il d'autres candidatures ? Madame Faveron. Donc je prends note des candidatures de Monsieur Patrick Vignes et de Madame Faveron. Avant que les candidats qui souhaitent s'exprimer le fassent, je vous demande s'il y a des interventions. 3 interventions.

Jean-Luc REVILLER : Les interventions qui vont être faites sont réservées aux non candidats. Donc effectivement, on a noté 2 interventions de Monsieur Barrouquère et de Monsieur Peyregne. Après il y aura la présentation qui sera faite par Patrick Vignes qui était le premier candidat et Mme Faveron, la seconde. Dans l'ordre de présentation, c'est Éric Barrouquère et Monsieur Peyregne.

Erick Barrouquère-Theil : Merci, merci Madame la Présidente. Je vais intervenir donc au nom du groupe Communiste, Républicain et Citoyen. Et comme vous l'avez vu, nous ne présentons pas de candidat à la présidence. Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues. Nous souhaitons adresser un message au futur Président ou Présidente, nous serons vigilants comme nous l'avons toujours été. Nous ne serons pas dans une opposition systématique mais nous incarnerons une force attentive et constructive. Il est nécessaire de donner à cette agglomération un nouveau souffle. Les décisions ne doivent pas se concentrer entre les mains d'un seul homme, mais être discutées et négociées afin de trouver les meilleures solutions consensuelles. Nous devons veiller à ne pas privilégier des intérêts privés au détriment du développement de l'agglomération, mais toujours servir l'intérêt général. Par ailleurs, il nous faudra investir rapidement dans les secteurs du développement économique, notamment en ce qui concerne la ZAC Soues-Séméac. Il sera également nécessaire d'avoir et de réfléchir à l'avenir de la piscine Michel Rauner. Nous devons travailler sur la question des transports car il existe des inégalités et des besoins dans certains secteurs et étudier sérieusement la possibilité d'aller vers la gratuité pour tous. Il conviendra aussi de repenser les aides à porter aux petites communes. Je ne serai pas plus long. Il y aurait beaucoup de choses à dire. Ce ne sont là que des grandes lignes, mais c'est dans cet esprit que nous nous investirons tout au long du mandat. Je vous remercie pour votre attention.

Michèle DUFFOUR : Monsieur Peyregne.

Éric PEYREGNE : Merci beaucoup. Chers collègues et chers élus, nous tenons ce soir et en premier lieu, notre groupe, rendre un hommage appuyé à Monsieur Gérard Trémège pour ses présidences successives, pour son total engagement pour notre territoire de cette agglomération, pour ses projets engagés et ses projets réalisés et pour avoir laissé cette collectivité dans une excellente situation financière qui nous permet aujourd'hui à tous d'avoir la possibilité de construire un avenir radieux à notre territoire. À titre personnel, Monsieur Gérard Trémège a toujours su, et encore très dernièrement, respecter l'ensemble des électrices et des électeurs de ce territoire. Notamment en déclarant que les électeurs de notre force politique soient entendus et reconnus tout en n'oubliant pas, contrairement à d'autres, que ces élus étaient respectables et responsables. Notre groupe votera à l'unanimité pour Monsieur Patrick Vignes à la présidence pour de multiples raisons. Tout d'abord, il a été le premier Vice-Président de Monsieur Gérard Trémège. Il connaît parfaitement l'organisation et les compétences de cette collectivité. Il a agi également pendant cet intérim avec respect du travail engagé par son prédécesseur et avec une totale loyauté. Enfin, on est persuadé qu'il sera l'homme du consensus et nous l'espérons, le garant du respect de l'ensemble de nos concitoyens. Car il est de bon ton, nous le pensons ce soir, de rappeler que le temps de la campagne est clos. Il est

maintenant place au temps du travail, de la construction, notamment d'un réel projet de développement économique sur notre territoire. Ce sera pour notre groupe le sens de notre engagement, celui de l'intérêt général, pas le nôtre, pas le vôtre, chers collègues, celui de nos concitoyens de cette agglomération. Pour cela, chers collègues, nous tenons à vous rappeler que doit cesser les querelles, les arrangements, les alliances politiques de circonstance mais bien prouver tous ensemble, le sens du collectif. Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. Nous ne sommes donc pas réunis ce soir pour une distribution d'accessits, mais pour défendre l'intérêt de l'ensemble de nos concitoyens dont vous, élus, vous êtes les représentants. Pendant la dernière campagne municipale sur Tarbes, nous avons activement travaillé en amont dans le sens du développement économique de notre bassin. A ce jour, 5 entreprises hors du département sont porteuses de projets sur notre territoire. Et nous désirons œuvrer avec vous, tous ensemble je l'espère, pour les convaincre à développer économiquement notre territoire et s'installer définitivement sur notre bassin. Voilà pourquoi je voulais vous affirmer que nous serons actifs dans les différentes commissions et porterons sans cesse, avec loyauté et engagement, le service de cette collectivité au service de cette collectivité. Pour autant, je vous rappelle que notre agglomération représente un peu plus de 127 000 habitants et lors des dernières élections nationales, notre force politique à elle seule a réuni plus de 48% des suffrages de cette population. Et encore tout dernièrement, plus de 36% lors des élections municipales de Tarbes, là encore toute seule contre toutes les alliances possibles. Dans un souci d'apaisement, dans un souci de ne pas fracturer cette partie importante de notre population, qui sont mes chers collègues, vos concitoyens. Et comme le préconisait Gérard Trémège, ils doivent être reconnus et entendus. A ce titre, je vous renouvelle, Monsieur Vignes, notre confiance. J'ajoute que nous ne présenterons personne à aucune des candidatures de Vice-Présidents. Par contre, je vous sollicite ma candidature pour être un des membres du Bureau de cette agglomération au vu de notre engagement et des citoyens que nous représentons au sein de l'agglomération. J'ose espérer et surtout nos concitoyens électeurs de cette agglomération qui ne comprendraient pas, que cette proposition ne soit adoptée dans un but de cohabitation et surtout de travail collectif. Vous pouvez compter, cher élu, sur notre engagement sans faille, notre volonté de faire avancer notre territoire tous ensemble. Chers collègues, je vous remercie de votre attention.

Michèle DUFFOUR : Je passe la parole à Monsieur Patrick Vignes.

Patrick VIGNES : Bonsoir à toutes et à tous. J'ai pris acte des déclarations préliminaires des intervenants, Erick Barrouquère et Éric Peyregne. Je pense que ce que je vais vous présenter à présent pour illustrer les motivations de ma candidature répondent à toutes les questions qui ont été soulevées et bien entendu, peut être, un petit clin d'œil à Erick Barrouquère pour lui dire que j'ai pour principe de dire que la confiance n'exclut pas le contrôle. Donc je n'en attendais pas moins de ton intervention, Erick. Tout d'abord, permettez-moi de souhaiter la bienvenue dans notre Assemblée aux nouveaux membres, bien sûr aussi à ceux qui sont reconduits. Mais également d'avoir une pensée pour les anciens élus de la mandature précédente qui ont contribué à la construction de l'édifice communautaire. Je voudrais aussi rappeler quelques éléments de contexte, à savoir que notre territoire, c'est à dire notre agglomération s'est construite selon les règles de la loi NOTRe, que je qualifierais de réforme inachevée dans la mesure où elle laisse le soin aux élus, après leurs élections dans leur commune, de s'organiser pour constituer une gouvernance. Ainsi, dès 2017, nous avons dû inventer nous-mêmes les principes de gouvernance en prenant en compte les compétences obligatoires, les spécificités économiques, culturelles, également géopolitique d'un territoire rassemblant dans un même périmètre, ruraux et urbains. Ce montage mis en place en 2017, repose sur la concertation et le respect des équilibres en tenant compte de toutes les sensibilités. Il fait l'addition des bonnes volontés, des ressources et des compétences. Élu premier Vice-Président depuis 2017, en charge notamment de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme, j'ai pu aborder des domaines stratégiques majeurs pour notre agglomération. Des domaines qui modèlent le territoire, façonnent le cadre de vie et conditionnent l'attractivité. Pour exercer cette délégation, je me suis entouré de compétences techniques et j'ai mis en place une méthode basée sur le dialogue participatif avec toutes les composantes du périmètre de l'agglomération. Je me réjouis de la richesse des débats et des relations que j'ai pu entretenir avec vous lors de ces groupes de travail, et je tenais à vous en remercier. Depuis mon élection comme Président en décembre 2025, je me suis attaché à conserver cette ligne de conduite et j'ai pu prendre pleinement la mesure de cette fonction dont toutefois je ne méconnaissais pas l'exigence des contours. C'est à partir notamment de cette analyse claire que j'ai dégagé des intentions précises, que j'ai souhaité partager. C'est le sens de la démarche qui me conduit devant vous aujourd'hui. Pour construire notre feuille de route, nous ne partons pas de rien, ça a été dit dans des propos préliminaires. Nous disposons d'un socle de ressources, à savoir des documents stratégiques tel que sont le SCOT, son PADD, son DAAC, un pacte financier et fiscal, un projet d'agglomération re-toileté et qui sera remis sur la table des discussions dans les jours qui suivent. Nous avons une méthode qui a montré son efficacité, faite d'écoute et de partage et c'est ainsi que depuis plusieurs semaines, j'ai consulté de manière collective mais aussi individuelle, beaucoup d'entre vous. Nous avons repris les principes de gouvernance mis en place lors de la dernière mandature afin de préserver les équilibres qui ont fait leurs preuves. J'ai demandé à chacun des 3 secteurs, le Sud, le Centre et le Nord, de valider cette répartition et de faire émerger des représentants correspondant à leurs attentes et à nos objectifs communs. Il s'est agi de s'appuyer sur les acquis pour élaborer un projet conforme à notre ambition collective. Nous avons beaucoup travaillé pour proposer une organisation la plus aboutie possible, mais nous n'avons pas atteint les 100% de réussite. C'est aussi le signe d'une démocratie vivante qui fait entendre aussi ces différences de point de vue. Chaque fois que nous n'avons pas pu trouver d'accords "locaux", et bien, nous sommes tombés d'accord pour décider de s'en mettre au choix de l'Assemblée Communautaire. Le schéma que je vais donc vous présenter, maintenant ou après mon élection, repose sur ces principes, étant entendu que nous sommes sur une dynamique de projet en cours de finalisation. En effet, il nous faudra partager avec les nouveaux élus les travaux réalisés par le groupe Projet en 2025, piloté par Pascal Claverie, qui a entrepris de toiletter le projet de territoire en dégagant des orientations

majeures touchant à l'attractivité et bien sûr au bien être des habitants. Je précise qu'au delà du passage obligé de l'élection des VP, des conseillers délégués, des membres du Bureau, mon intention est de créer des interactions décroisées et plus fréquentes en fonction des sujets à traiter et des besoins du projet d'agglomération. Pour ce faire, après l'élection, je présenterai l'équipe que j'ai constitué et à cet égard, je voudrais remercier la confiance que m'ont témoigné les chevilles ouvrières de cette construction, à savoir Jean-Claude Beaucoueste, Pascal Claverie, Thierry Lavit et Emmanuel Alonso. Dans cette configuration, que je souhaite agile dans son action, je ne voudrais pas oublier tous ceux qui vont avoir en charge la mise en œuvre de cette feuille de route, qu'il s'agisse des élus, membres des commissions et bien sûr de l'ensemble des services, ressources précieuses, dont la technicité, et j'ai pu le vérifier, n'a d'égal que la disponibilité et la réactivité, car vous l'aurez compris, nous voulons aller loin ensemble, mais nous voulons aussi agir vite. Je vous remercie de votre attention.

Michèle DUFFOUR : Madame Faveron, si vous voulez bien venir.

Virginie FAVERON : Bonjour à tous, pour ce que je connais, mes chers collègues, et les nouveaux aussi. Donc je présente ma candidature aujourd'hui Monsieur le Président, mes chers collègues. Je m'adresse à vous ce soir en tant qu'élue d'Aureilhan. J'ai été secrétaire de mairie pendant 25 ans et j'ai été élue 11 ans en tant que maire adjointe de cette commune, qui est la ville qui comporte 8200 habitants et qui occupe la place de 3ème ville du département. C'est un moteur essentiel de notre agglomération. Pourtant, je me tiens devant vous dans une position singulière. Sur les 5 élus de notre commune qui siègent ici, je suis la seule représentante. Je représente une liste citoyenne et sans étiquette. Mais derrière moi, il y a une réalité mathématique et démocratique que nul ne peut ignorer. 43% des Aureilhanais et Aureilhanaises ont voté pour le renouveau que je porte. Près d'un électeur sur 2 dans la 3ème ville du département a refusé le statu quo. Si je ne parlais pas ce soir, ces milliers de citoyens seraient les grands invisibles de cette Assemblée. En lisant la presse, j'ai vu que tout était déjà acté, aligné, sans surprise. On nous décrit une élection où les postes sont dispatchés avant même que le premier bulletin ne soit glissé dans l'urne. Cette vision de la politique politicienne faite d'accords, de couloir, entre appareils, est précisément ce que les citoyens ne veulent plus. C'est pourquoi je propose ma candidature à la présidence de notre communauté d'agglomération. En tant que femme mais pas que, en tant que citoyenne et représentante de ces 43%, et pour faire parler aussi, donner la voix à toutes les petites minorités, hommes ou femmes qu'on n'entend pas assez et que derrière ces dernières mandatures on a, pour ce que j'ai vu, coupé des micros ou intimidé. C'est la continuité. Ma candidature est celle de la transparence. Je ne présente pas de liste de vice-présidence préétablie car je crois que l'exécutif devrait être choisi pour ses compétences et sa représentativité et non pour récompenser des alliances. En votant pour moi ou en soutenant ma démarche, vous envoyez un message clair, celui que l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées est une terre de débat, de respect, de pluralisme et qu'elle sait écouter les 86 communes qui la composent au-delà des logiques de parti. Chacun et chacune des 133 élus communautaires, hommes ou femmes doit pouvoir parler dans les instances sans crainte d'être humilié ou avoir, comme je l'ai dit tout à l'heure, le micro coupé. Je vous remercie pour votre attention.

Michèle DUFFOUR : Merci Madame Faveron, merci. Je propose donc de passer au vote et je rappelle donc le mode opératoire. Monsieur Patrick Vignes est élu avec 104 voix, Madame Virginie Faveron a 16 voix et il y a 7 abstentions. Bravo Monsieur le Président. Je vous laisse la place Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Bien chers tous, mes premiers mots ne sont pas originaux. C'est tout simplement des remerciements que je vous adresse à tous, et votre confiance me rend un petit peu ému et c'est vrai qu'elle m'oblige beaucoup. La seule chose que je dirais avant de passer à l'ordre du jour, c'est que j'espère que je serai digne de votre confiance. Je vous remercie. On va passer à l'ordre du jour avec la composition du bureau de l'Agglo.

Projets de délibérations.

Délibération n° CC 2026-04-09.001

COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES

Rapporteur : Patrick VIGNES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau est composé d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement de un ou plusieurs autres membres, il convient de déterminer le nombre de Vice-Présidents et de membres du Bureau.

Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents.

En ce qui concerne les autres membres du Bureau, il est proposé de créer 38 postes.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de créer 15 postes de Vice-Présidents.

Article 2 : de créer 38 postes de membres du Bureau Communautaire

Article 3 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Élection des Vice-Présidents

Monsieur le Président : Comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, les candidatures que j'ai recueillies sont le fruit d'un travail collectif et partagé avec une méthode qui reposait sur, je ne la rappelle pas, un équilibre entre les territoires et les sensibilités politiques et que nous avons partagé évidemment avec les élus de chaque territoire. Il ne s'agit pas d'une construction hasardeuse mais plutôt d'un travail sérieux, un travail consensuel et qui entend précisément respecter les électeurs de chaque commune, puisque ces propositions qui vont vous être faites ont été partagées avec les élus de chaque territoire. Donc, je ne m'étendrai pas là-dessus et je vous propose, si techniquement on est prêt, pour le poste de la première vice-présidence Monsieur Pascal Claverie, maire de Tarbes. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Monsieur Pascal Claverie et Madame Virginie Faveron. Le vote est ouvert. Le vote est clos. Bravo Pascal Claverie, je t'invite à venir me rejoindre. Tu veux dire un mot ?

Pascal CLAVERIE : Je veux juste vous dire un mot, mes chers collègues. Je veux vous remercier, vous remercier parce que j'ai passé une séquence électorale qui était difficile, éprouvante et j'ai fait le choix de l'unité que je ne regrette pas. Nous sommes très heureux de collaborer, Patrick Vignes et moi ainsi que mes autres collègues. Je suis très touché par votre vote. Merci.

Monsieur le Président : Merci Pascal, je vous propose de passer à l'élection de la 2^{ème} vice-présidence pour laquelle je vous propose Thierry Lavit, est-ce qu'il y a d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autres candidats, je vous propose de commencer le vote ou la préparation. Je vous propose de clore le scrutin. Donc Monsieur Thierry Lavit, élu avec 88 voix et 36 abstentions. Bravo Thierry. Peut-être veux-tu dire un mot ?

Thierry LAVIT : Mes chers collègues, un petit mot pour vous remercier de la confiance que vous m'accordez. Il est des jours où les votes sont moins éloquentes au bon endroit, mais c'est normal, je défends des dossiers clivants donc il est normal que je n'ai pas autant de voix que mes 2 collègues de droite. Mais je suis content d'avoir récupéré quand même mes 39 voix, ce qui était le cas en 2020, donc j'ai retrouvé mon score et ça me va bien. Parce qu'il y a quelques temps, en décembre, j'avais pris une petite fessée, parce que quelques temps avant, il y avait un petit débat. Certes, la démocratie ce n'est pas grave. Je suis content aujourd'hui quand même qu'on me fasse de nouveau confiance. Sachez que je suis un type très honnête et que les dossiers que je défends, je les défends avec le cœur, la sincérité et les tripes d'un vieux Lourdais, d'une famille modeste. Voilà, donc merci beaucoup pour votre confiance et puis j'essaierai d'être à la hauteur de la confiance que vous me portez aujourd'hui et des engagements qui sont les nôtres puisqu'il a été dit qu'il y a de grands projets à relever dans les mois et années à venir. Je serai des vôtres sans clivage politique ni transpartisanisme. Merci beaucoup.

Monsieur le Président : Merci Thierry. A la 3ème vice-présidence, je vous propose Monsieur Jean-Claude Beaucoueste, maire de Saint-Pé, est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y a pas d'autres candidats. On peut préparer l'ouverture du vote. Je vous propose de clore le scrutin. Alors élu, Jean-Claude Beaucoueste avec 106 voix et 19 abstentions. Bravo Jean-Claude. Tu veux dire un mot Jean-Claude ?

Jean-Claude BEAUCOUESTE : On m'a demandé de faire court tout à l'heure donc je vais faire court. Donc tout d'abord, je vous remercie pour la confiance une fois de plus que vous m'apportez et je tenais à remercier, en 2017, je m'étais présenté en tant que coordination des maires ruraux contre Gérard Trémège et contre, il y avait 2 ou 3 autres candidats, c'était juste pour faire entendre les voix des maires ruraux dans cette Assemblée. Et j'ai été entendu puisque Gérard m'avait confié des missions dans ce sens-là et m'avait fait confiance. Et il a toujours fait des efforts pour nous écouter, les maires ruraux et j'ai une petite pensée pour lui ce soir et j'étais très honoré que le Président, et Pascal également, me demandent lors de l'organisation de ce vote d'être à leur côté pour représenter les maires ruraux de ce Département. Je suis le Président des Maires Ruraux 65, j'ai pris la suite de Gérard Clavé pour des raisons de santé, j'ai pris l'intérim et j'ai une pensée aussi pour lui puisqu'il a siégé pendant 10 ans en tant que Vice-Président ici et je continuerai à travailler pour que l'on travaille ensemble. Il ne faut pas qu'on se mette des bâtons dans les roues entre les ruraux, les périurbains et les urbains et j'ai toujours travaillé dans ce sens-là et je continuerai à travailler encore avec cet esprit. Merci encore pour votre confiance.

Monsieur le Président : Pour la fonction de 4ème Vice-Président, je vous propose la candidature d'Emmanuel Alonso. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Madame Faveron. Est ce qu'il y a d'autres candidatures ? Non ? Donc je vous propose de préparer le vote. Je vous propose de clore le scrutin. Emmanuel Alonso, 78 voix. Virginie Faveron, 37 voix. Abstention : 6. Elu Emmanuel Alonso que j'invite à nous rejoindre, bravo. Un petit mot, Emmanuel ?

Emmanuel ALONSO : Je vais en dire 4. Merci beaucoup pour vos votes qui m'honorent. Je m'engagerai en toute responsabilité sur les fonctions qui me seront confiées et merci à Patrick pour le travail préalable qui a été conduit. Engagement et action ensuite, merci beaucoup.

Monsieur le Président : Merci Emmanuel. Pour la fonction de 5ème Vice-Président, je vous propose la candidature d'Alain Luquet. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Donc je vous propose de clore les candidatures et de préparer le vote. Et je vous propose de clore le scrutin. Alain Luquet 90 voix, abstention 35. Bravo Alain, je t'invite à nous rejoindre à la tribune. Alain, tu veux dire un mot ?

Alain LUQUET : Mesdames, Messieurs les Conseillers Communautaires, merci pour votre confiance et j'essaierai d'être à la hauteur des responsabilités que me confiera Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Bravo, merci Alain. Pour les fonctions de 6ème Vice-Président, je vous propose la candidature de Monsieur Jérôme Crampe, est ce qu'il y a d'autres candidatures ? Il n'y a pas d'autres candidatures ? Nous pouvons préparer le vote Pascale. Le scrutin est clos. Jérôme Crampe, 98 voix, 24 abstentions. Bravo Jérôme.

Jérôme CRAMPE : Allez, je vais être très rapide. Tout d'abord remercier vous tous, chers collègues, pour votre confiance et vous dire que je mettrai mon tempérament d'entrepreneur au service de cette agglomération. Merci à tous.

Monsieur le Président : On n'en doute pas. Pour la fonction de 7ème Vice-Président, je vous propose la candidature de Jean-Michel Ségneré, est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Il n'y a pas d'autres candidatures Pascale, on prépare le vote. Je clos le scrutin. Jean Michel Ségneré, 97 voix, 22 abstentions. Allez, comme tes collègues, un petit mot Jean-Michel.

Jean-Michel SÉGNERÉ : Très rapidement. Merci à toutes et à tous mes chers collègues et en particulier à mes collègues de l'ancienne communauté de communes Gespe Adour Alaric. Voilà, merci à vous et merci Monsieur le Président et merci messieurs les maires pour la méthode.

Monsieur le Président : Merci Jean-Michel. Pour la fonction de 8ème Vice-Président, je vous propose la candidature de Monsieur Jacques Garrot. Est ce qu'il y a d'autres candidatures ? Pas d'autres candidatures ? Pascale, vous pouvez préparer le scrutin. Je vous propose de clore le scrutin. Jacques Garrot, 90 voix, 31 abstentions. Bravo Jacques, je t'invite à nous rejoindre.

Jacques GARROT : Et bien tout simplement, merci à tous.

Monsieur le Président : Parfait. Pour la fonction au poste de 9ème Vice-Président, je vous propose la candidature de Danielle Coronado, maire de Soues, est-ce qu'il y a d'autres candidats ou candidates ? Pas d'autres candidatures. Pascale, vous pouvez préparer. Je vous propose de clore le scrutin. Danielle Coronado, 111 voix. 15 abstentions. Bravo. Bon Danielle un petit mot parce que tu viens de battre un record donc je pense que ça se salue.

Danielle CORONADO : Bonsoir à tout le monde donc pour moi c'est une première et je suis vraiment ravie de faire partie de l'équipe de Patrick Vignes. Je suis la première femme et je crois qu'il y en aura d'autres, certainement, qui vont arriver. Donc merci à tous et puis voilà j'ai hâte de démarrer et de travailler avec toute cette équipe. Voilà merci.

Monsieur le Président : Pour la fonction de 10ème Vice-Président, je vous propose la candidature d'André Laborde. Est ce qu'il y a d'autres candidatures ? Pas d'autres candidatures ? Comme le dit Pascale, on prépare la salle. Je crois qu'on va pouvoir clore le scrutin. André Laborde, 88 voix, 36 abstentions. Je t'invite à nous rejoindre. Pour les fonctions de 11ème Vice-Président, je vous propose la candidature d'Élisabeth Brunet. Est ce qu'il y a d'autres candidatures ? Madame Doubrère.

Andrée DOUBRÈRE : Est-ce que je peux intervenir, dire quelques mots ?

Monsieur le Président : Je donnerai également la parole à Madame Brunet si elle le souhaite. Je vous invite à prendre la parole, Madame Doubrère.

Andrée DOUBRÈRE : Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues. Voilà.

Monsieur le Président : Est-ce que je peux t'interrompre juste un instant, dans mon empressement, j'ai oublié de demander à André Laborde s'il voulait dire un mot.

André LABORDE : Merci Patrick. Merci pour toute la confiance que vous m'avez accordé donc et bien moi je souhaite poursuivre ce chemin avec vous tous et je m'impliquerai pleinement quelles que soient les responsabilités qui me seront confiées. Servir un territoire, c'est écouter, ajuster et accompagner les communes et avancer ensemble avec sérieux et détermination. Merci à vous tous.

Monsieur le Président : Merci André et encore désolé, désolé aussi auprès d'Andrée Doubrère de ce petit oubli, je te donne la parole, Andrée.

Andrée DOUBRERE : Monsieur le Président, mes chers collègues. Voilà 3 mois, lors de l'empêchement de Monsieur Gérard Trémège, que nous procédions à la même élection pour laquelle vous m'aviez confiée le premier poste de vice-présidente déléguée à la politique de la ville. Depuis, d'autres élections ont eu lieu. Aussi, aujourd'hui, je présente ma candidature, non contre une candidate, mais en tant que déléguée, conseillère communautaire engagée avec dévouement sur un territoire qui est celui de la Communauté d'Agglomération. Présidente du GIP politique de la ville qui est composée de l'État, du Département, de la Communauté d'Agglomération, j'exerce avec compétence, conviction et passion, non seulement sur les quartiers Tarbais, mais aussi sur Lourdes et Aureilhan quartier de Veille. La politique de la ville, ce sont mes vraies valeurs d'humanité, de solidarité et c'est aussi une politique publique de proximité, proche des gens. Plusieurs piliers la composent : le pilier emploi pour les jeunes et leur intégration, la cohésion sociale et l'inclusion pour le bien vivre ensemble de nos habitants. La forte motivation qui m'anime aujourd'hui est l'enjeu majeur qui est le nouveau programme de renouvellement urbain. Sur Lourdes, nous nous réjouissons que les opérations soient engagées et que de premières inaugurations de logements aient eu lieu. Sur Tarbes, il s'agit d'amorcer fermement la dynamique sur le quartier Bel-Air, c'est un projet majeur, 35 millions, à fort enjeu social et économique. La rénovation urbaine est tout aussi essentielle que le lien social qui doit se tisser sur nos quartiers. Ce lien social, c'est le ferment essentiel pour faire république et faire société, le ferment essentiel pour garantir la tranquillité publique, le ferment essentiel pour prévenir, accompagner, construire des projets cohérents avec et pour les populations. Mes chers collègues, vous avez pu, tout au long de ces années, apprécier et jauger ma loyauté et mon engagement sans faille au service du territoire. C'est ainsi que vous comprendrez aujourd'hui les raisons qui me guident à poursuivre mon engagement au service des populations sur ces différents quartiers et pour le territoire communautaire en général. Je vous remercie de votre attention et j'espère de votre soutien.

Monsieur le Président : Je dirais 2 mots, mais Pascal, tu m'as demandé la parole peut-être avant de la donner à Élisabeth, si elle le souhaite ?

Pascal CLAVERIE : Madame le Maire, personne ne nie votre expérience d'élue, vous en avez fait la démonstration dans votre déclaration au sujet du chantier NPNRU. Je ne vais pas révéler trop de choses, mais ce matin j'étais avec le préfet, c'est le maire qui va prendre ce dossier en main, lequel a pris un retard considérable. Mais au-delà de ça, Madame le Maire, avec tout le respect que je vous dois, je voudrais rappeler qu'il y a quelques mois, vous avez été élu maire et Élisabeth Brunet, Marc Andres, Virginie Siani, Michel Nogué et moi même avons voté pour vous. Et si vous faites le compte, il vous manquait des voix dans vos rangs. Nous souhaitions que vous soyez la première maire de Tarbes, bien qu'étant dans l'opposition, qu'importe. Aujourd'hui, vous vous présentez et vous choisissez de vous présenter contre Élisabeth Brunet, élue de Tarbes de la majorité, elle a gagné les élections municipales. Vous la choisissez alors qu'elle est votre suppléante au Conseil Départemental et qu'il y a quelque temps encore, vous disiez la considérer comme votre fille. Je pense, Madame, que vous auriez pu finir avec panache, qu'on aurait pu s'éviter cet épisode. Et je vous prie de retirer votre candidature. En tout cas, je prie l'Assemblée de voter pour Élisabeth Brunet.

Monsieur le Président : Merci Pascal. Élisabeth ?

Élisabeth BRUNET : Mesdames, Messieurs, chers collègues. Bon je suis obligée de prendre la parole, donc si je la prends, c'est avec humilité, mais aussi avec une détermination de faire part de ma candidature à cette vice-présidence. Donc je suis une élue locale depuis 2014, j'ai toujours exercé mes responsabilités avec engagement, le sens du collectif et un attachement profond à notre territoire. En tant qu'adjointe aux sports de la ville de Tarbes, j'ai eu l'opportunité de travailler au plus près des acteurs de terrain, des associations, des bénévoles et de tous ceux qui font vivre le sport au quotidien. Ma démarche aujourd'hui est celle d'une élue qui est responsable, constructive et tournée vers l'intérêt général. Je suis convaincue que les enjeux de notre agglomération méritent que nous sachions dépasser les postures pour travailler ensemble dans le respect de nos différences. Je souhaite donc mettre mon expérience, mon énergie et ma connaissance du terrain au service de l'ensemble des communes de cette agglomération. Donc mon objectif est clair, c'est de développer une politique auprès de l'ensemble des élus, avec ambition et équilibrée et accessible à l'ensemble des élus et des communes de ce territoire. Je crois en une agglomération qui soutient ces clubs, valorise ces équipements et encourage ces jeunes ainsi qu'accompagne beaucoup d'initiatives. Je crois aussi à une gouvernance ouverte, à l'écoute et soucieuse de représenter toutes les sensibilités de notre territoire. Donc ma candidature est une candidature de conviction, de travail et de dialogue. Je vous remercie de la confiance que vous voudrez bien m'accorder.

Monsieur le Président : Merci Élisabeth. Je crois que beaucoup de choses ont été dites et je vous propose de passer au vote. Nous pouvons clore le scrutin. Élisabeth Brunet, 81 voix, André Doubrère, 39. Je vais essayer de pas oublier le temps de parole des remerciements. Élisabeth, petit mot encore ?

Élisabeth BRUNET : Tout simplement, merci à celles et à ceux qui m'ont fait confiance. Vous pourrez compter sur moi, sur mon engagement et je serai toujours à l'écoute des bonnes initiatives et d'une politique constructive et partagée. Merci.

Monsieur le Président : Merci Élisabeth. Sur les fonctions de 12ème Vice-Président, je vous propose la candidature de Monsieur Yves Loupret. Est ce qu'il y a d'autres candidatures ? On me souffle de préciser que Yves Loupret est de Barbazan et qu'il siège donc à la place de Jean-Christian Pedeboy. Il n'y a pas d'autres candidatures ? Donc

Pascale peut préparer le bureau de vote. Je clos le scrutin. Yves Loupret, 90 voix. 34 abstentions. Yves Loupret, je t'invite à nous rejoindre. Un petit mot ?

Yves LOUPRET : Alors je vais pas prendre beaucoup de temps parce que tout le monde a dit à peu près la même chose. Donc je remercie tout le monde, alors je fais office, un peu, de petit nouveau autour de la table parce que je n'étais pas élu précédemment et donc comme l'a précisé le Président, je prends la place, si je puis dire, de Jean-Christian Pédeboy, en tout cas j'essaye. Je vais essayer d'être à la hauteur de ce qu'il a fait pour cette Communauté d'Agglomération et j'espère être à la hauteur de vos attentes aussi et être à votre service, comme je pense, l'ensemble de mes collègues.

Monsieur le Président : Merci Yves. Je vous propose de passer à l'élection du 13ème Vice-Président, en l'occurrence, je vous propose la candidature de Gisèle Vincent, maire d'Ibos. Est ce qu'il y a d'autres candidatures ? Pas d'autres candidatures, on prépare le bureau de vote. Je clôture le scrutin, le vote. Gisèle Vincent, 109 voix. 18 abstentions. Bravo Gisèle. Un petit mot Gisèle ?

Gisèle VINCENT : Merci à toutes et à tous, je voulais vous dire que je suis ravie à plusieurs titres. Ravie de retrouver un poste de Conseillère Communautaire parce que je ne siégeais plus à l'agglomération depuis 2020. Je suis d'autant plus ravie que c'est un poste de Vice-Présidente. Merci beaucoup à toutes et tous pour votre confiance. Et puis ravie de voir que la parité a augmenté de 50% en passant de 2 à 3 femmes. C'est un bon début. C'est une blague. Merci.

Monsieur le Président : Je n'en attendais pas moins de toi Gisèle. Bon, tout à l'heure dans mes propos liminaires, je vous ai indiqué que quand il n'y avait pas d'accord, l'accord qu'on avait trouvé, c'était de s'en remettre au Conseil Communautaire. Donc pour le poste de 14ème Vice-Président, j'ai reçu la candidature de Fabrice Sayous, Vice-Président sortant, et de Serge Duclos. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Madame Faveron. Il n'y a pas d'autres candidatures ? Donc je clos les candidatures. Serge Duclos tu veux dire un mot peut-être ?

Serge DUCLOS : Oui, Président, n'ayant pas votre notoriété, j'aimerais bien me présenter à cette Assemblée, si vous le permettez.

Monsieur le Président : Bien entendu.

Serge DUCLOS : Bien, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communautaires, chers collègues, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour avoir eu le courage de vous engager au service de vos concitoyens. Et bienvenue aux nouvelles et nouveaux arrivants qui ont rejoint ce Conseil Communautaire. Je me présente, Serge Duclos, maire de la commune d'Orincles depuis 2008, membre du bureau de l'Association des Maires Ruraux 65. Le 31 mars, à la demande du Président Vignes, les élus de l'ex CCCO, lors d'un vote bulletin secret, ont désigné leur représentants. J'ai l'honneur d'avoir été choisi pour l'une des 2 vice-présidences, je les en remercie de tout cœur. Ce que je veux apporter, c'est d'abord mon expérience depuis 9 ans, date de la création et des prises de compétences de la CATLP, je fais partie des commissions Environnement, Urbanisme, Fonds de Concours, Parité Femmes-Hommes et depuis 2020, je suis également membre de la régie Eau Assainissement. La CATLP est l'une des 10 EPCI que compte le département des Hautes-Pyrénées. Un EPCI est un établissement public de coopération intercommunale, alors je répète, coopération intercommunale. Dans ces 10 EPCI, certains sont des EPCI de service, prise de compétences voirie, école, etc.... prise de compétences budgetivores avec parfois des recettes limitées. Et d'autres comme l'ex CCCO, des EPCI de projet. Pour preuve, les locaux qui nous accueillent aujourd'hui ce soir. À mon avis, la CATLP peut faire largement les 2 sans gréver ses finances. Autant j'ai voté pour la subvention de 500 000€ à la ville de Lourdes pour la reconstruction du pont Peyramale, autant j'entends également la pertinence d'une étude du projet de gare multimodale à Ossun, projet voulu par le Président du Conseil Départemental et soutenu par le maire de Tarbes. L'on peut et l'on doit préparer les outils de demain pour l'ensemble de nos territoires en continuant le développement économique tout en emmenant plus de services à nos administrés, cela ne peut être que le résultat d'une volonté politique commune. Comme vous pouvez le percevoir, respectueux des engagements pris en 2017, date de la création de cette intercommunalité, je me présente à la candidature de cette vice-présidence non pas contre des personnes, mais pour faire de cette intercommunalité un échelon équilibré, solidaire, actif, vivant et dynamique. C'est pour ces raisons, Mesdames et Messieurs les délégués, que je sollicite vos suffrages pour ce poste de Vice-Président. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Merci Serge. Peut-être d'autres interventions, Madame Faveron peut-être ?

Virginie FAVERON : Je retire ma candidature.

Monsieur le Président : Fabrice, tu souhaites intervenir ?

Fabrice SAYOUS : Merci Monsieur le Président. Un certain nombre d'entre vous me connaissent déjà, d'autres moins. Donc je suis le maire de Juillan. Nous sommes ici à Juillan, siège de la Communauté d'Agglomération de Tarbes-Lourdes-Pyrénées. Cette Communauté d'Agglomération, elle est importante pour nos administrés. Ils attendent de nous qu'on essaye de faire tout ce que l'on peut pour tirer vers le haut, pour essayer de créer des emplois, de manière à ce que nos enfants, nos petits enfants puissent rester sur ce beau territoire que nous avons. Territoire qui est à la fois industriel, on le voit autour de l'aéroport, qui est à la fois touristique, avec la ville de Lourdes, mais pas seulement et qui également a toute la partie agricole avec un certain nombre de communes autour qui sont rurales. Moi je ne fais pas partie de ceux qui disent, il faut opposer les urbains ou ruraux, pas du tout parce que s'il n'y en avait pas d'urbain, on aurait du mal à avoir, d'abord des médecins. Si on n'avait pas de ruraux, on aurait du mal à remplir nos assiettes. Donc je pense qu'une Communauté d'Agglomération, c'est un tout. On a besoin de tout le monde et on a besoin des compétences de chacun. Je pense pouvoir être utile. Je suis ingénieur chimiste de métier et maintenant j'exerce des fonctions d'enseignant notamment pour des BTS chimie et ce qui m'intéresse, c'est la création, notamment, de l'université de technologie qui a eu lieu il y a un petit peu plus d'un an et pour laquelle je pense qu'il y a beaucoup de travail parce que ces têtes pensantes seront peut-être les industriels qui feront en sorte que l'on crée des emplois sur la Communauté d'Agglomération de Tarbes-Lourdes-Pyrénées. Si

on a des investisseurs avec des jeunes qui veulent rester sur le territoire et qui veulent monter leur entreprise, et bien écoutez, ça fera des emplois, et on sait que 10 emplois, ça en crée 5 derrière et donc je pense que c'est ce qu'il faut pour notre Communauté d'Agglomération. Je vous remercie à toutes et à tous.

Monsieur le Président : Merci Fabrice. Pas d'autres interventions? Je vous propose d'ouvrir le bureau de vote Pascale. Nous pouvons clore le scrutin. Fabrice Sayous, 85 voix. Serge Duclos 34 et abstention 8. Un petit mot, Fabrice?

Fabrice SAYOUS : Simplement pour vous remercier de votre confiance, le Président tout à l'heure était ému, je le suis aussi maintenant. Je sais que certains sont des amis et je les remercie pour ça. Voilà, maintenant au travail.

Monsieur le Président : Merci Fabrice. Donc effectivement, nous allons aussi nous en remettre à l'Assemblée pour désigner le dernier VP sur le siège qui revient à la feu CCPL (Communauté de Communes du pays de Lourdes) et donc j'ai reçu les candidatures de Jean-Marc Boya et de Jean-Louis Cazaubon. Est-ce que vous maintenez vos candidatures ? Oui Jean-Louis, Jean-Marc. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Madame Faveron. Est ce qu'il y des interventions, est ce que quelqu'un veut prendre la parole ?

Jean-Claude BEAUQUESTE : Non, c'était juste pour expliquer que ces votes sont des votes de territoire. C'est pour qu'il y ait une représentativité homogène des territoires. Je trouve un peu surprenant que des candidats se présentent, enfin c'est la démocratie, ils ont le droit, sur des territoires sur lequel ils ne sont pas. Les candidats de l'ancienne CCPL ne sont pas venus se présenter sur la candidature d'Aureilhan, il aurait été bien que ce soit pareil dans ce sens-là voilà.

Monsieur le Président : Vous souhaitez intervenir Madame Faveron ?

Virginie FAVERON : Donc je vais répondre quand même. Je constate qu'il y a 3 femmes sur les 15 Vice-Présidents. Monsieur Vignes, vous avez dit que vous avez énormément travaillé. Je vois que le travail est effectué de façon très construite et la représentativité des élus femmes continue de ne pas être sur ces postes-là, donc je ne prends pas la place de la CCPL, je candidate en tant que citoyenne et démocratiquement, j'ai le droit, même si votre Vice-Président ça ne lui plaît pas, je candidate et je saurai si on me fait confiance et qu'on vote pour moi, entendre les petites minorités, les petits gens que vous n'entendez pas. Et justement, vous n'avez pas réussi à trouver un compromis avec eux, donc moi pour continuer dans mon dynamisme, je présente ma candidature et j'espère que je serais soutenue dans cette candidature, merci.

Monsieur le Président : Merci à vous, alors avant de donner la parole à Jean-Marc Boya et Jean-Louis Cazaubon, permettez-moi de vous dire que le travail qui a été effectué, j'en redirai 2 mots tout à l'heure, j'espère que c'est bien compris de tous, il repose sur un pacte de gouvernance, un peu comme lorsque on constitue une équipe pour se présenter à des élections municipales. On essaie d'avoir une représentativité de tous les quartiers, d'avoir toutes les compétences et toutes les sensibilités politiques si possible. C'est ce qui nous a animé ainsi qu'à tous ceux qui m'ont accompagné dans cette direction. Et je crois que le rappel de mon premier Vice-Président n'était pas inutile. Jean-Louis ou Jean-Marc, je ne sais plus dans quel ordre vous voulez intervenir. Ne vous faites pas des politesses trop longtemps, sinon je désigne.

Jean-Louis CAZAUBON : Bon alors, je sais pas quel est l'ordre alors pour ceux qui me connaissent pas, Jean-Louis Cazaubon, je suis maire de Poueyferré. Moi je vais vous donner ma vision de la Communauté d'Agglomération Tardes Lourdes Pyrénées. En clair, ce territoire, c'est le cœur du réacteur du développement économique du département, 128 000 habitants. Je vais faire bref. Mais ce que je veux dire là, vous en avez parlé, Tarbes, Lourdes, Aureilhan, je rajoute Séméac, ça fait la grosse majorité de la population. Pour autant, il y a toutes les communes rurales et je peux dire que en tant que défenseur de la ruralité, il y a un moment que je navigue pour défendre la ruralité. Si vous voulez on peut en discuter, mais comme l'a dit, je ne sais pas si c'est Fabrice Sayous, je ne veux pas opposer le rural et l'urbain. Moi je pense qu'il faut travailler ensemble dans une complémentarité. La ruralité, c'est vrai que ça existe cette France des villages, ce qui fait la qualité de vie d'un autre département, et d'ailleurs, même France entière, ça existe la ruralité. Je vais être un peu trivial, mais il faut que je le dise, la ruralité ce n'est pas une concentration de couillons hein. Il y a de l'innovation, il y a de la gestion et vous le savez toutes et tous. Ce n'est pas pour faire des effets de tribune là que je dis cela, c'est ce que je crois vraiment. Alors maintenant, là c'est vrai que l'exercice démocratique il nous est proposé, on va pas s'y soustraire. Moi je me suis pas levé un matin en voulant être Vice-Président de l'Agglo, ce que je veux dire c'est que le Président, le Vice-Président et quelques autres personnes-là qui sont autour de la tribune m'ont demandé de poser la candidature. Voilà pourquoi je le fais. Merci à vous.

Monsieur le Président : Merci Jean-Louis. Jean-Marc ?

Jean-Marc BOYA : Oui, alors pour terminer, tout d'abord, moi je veux féliciter tout le monde pour leurs élections et pour leurs désignations dans ce Conseil Communautaire où nous allons être amenés à nous côtoyer pendant 6 ans, voire 7 ans, et j'espère que ça se passera dans le même esprit de construction et de respect que ça s'est fait jusqu'à maintenant et je tire un coup de chapeau donc également à Monsieur Gérard Trémège. Donc, je m'appelle Jean-Marc Boya, j'ai 66 ans, je suis marié, j'ai 2 enfants, je suis 4 fois grand-père et je suis élu depuis 2001 donc à la mairie d'Adé et maire depuis 2014. Je suis également Vice-Président au SIMAJE, c'est le syndicat des écoles du pays de Lourdes où je suis en charge des finances depuis 2020 et avant j'étais aux travaux. Et je suis également trésorier donc de l'Association des Maires Ruraux du 65. D'ailleurs Jean-Louis, je crois pas que tu aies adhéré encore. Bon, il faudra le faire.

Jean-Louis CAZAUBON : Non, parce que j'ai jamais adhéré parce que je considère que la plupart des maires des hautes Pyrénées, ils sont...

Monsieur le Président : Ce serait bien qu'il n'y ait pas d'échange. Je te redonnerai la parole. Ce serait très bien.

Jean-Marc BOYA : Non mais c'était une blague, chacun est libre. Depuis 2014, j'ai travaillé donc avec le Président au niveau du du SCoTOL, c'était le SCoT de Tarbes Ossun Lourdes et donc qui a été cassé très rapidement et on a

enchaîné avec la reconstruction du ScoT, il y a eu l'arrêté qui a été adopté donc en fin 2025. Et actuellement, nous avons attaqué un autre chantier qui sera aussi, je pense, un des chantiers de cette mandature que sont les PLUI, avec donc toujours le Président Vignes mais également Emmanuel Alonso et moi même, ainsi que certaines personnes qui ont été sélectionnées en fonction de leur territorialité. Voilà. J'ai participé aussi à tout un tas de commissions, la mobilité, l'aménagement de l'espace, l'environnement, le CISPD, les équipements sportifs et une qui me tient énormément à cœur, les gens du voyage. Ce soir, je sollicite vos suffrages, mais je tiens à dire, pour répondre à Madame Faveron, que ça aurait très bien pu être une femme puisque nous avons été fléchés sur le canton de Lourdes 2. Tout simplement parce qu'on voulait réduire l'inégalité qu'il y avait entre Lourdes 1 et Lourdes 2, Lourdes 1 qui avait 4 Vice-Présidents et Lourdes 2 qui n'en avaient qu'un. Donc, elle m'a gentiment laissé la place alors qu'elle aurait très bien pu se présenter à ma place. Tout simplement parce que, en tant que Conseillère Départementale et également contre le cumul des mandats, elle a trouvé que c'était plus normal. Voilà. Donc, au-delà de cette élection, dans tous les cas, moi je continuerai à mettre mon énergie et les compétences que j'ai acquises ces dernières années au service de l'intérêt de tous et d'un intérêt général. Je voulais citer un dicton qui dit, mais il a déjà été cité tout à l'heure par Éric Peyregne, mais je le reprendrai quand même, tout seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin. Et moi, ce que je souhaite avant tout, c'est que nos enfants, nos petits-enfants, dans 30 ou 40 ans, puissent dire : ben les anciens de l'époque, ils ont bien bossé, voilà et qu'ils soient fiers de nous. Maintenant, à vos zapettes.

Monsieur le Président : Merci Jean-Marc. Peut être Jean-Louis, tu voulais intervenir ou tu as réagi tout à l'heure.

Jean-Louis CAZAUBON : Je dois préciser que je n'ai pas adhéré à l'Association des Maires Ruraux parce que je considérais que l'Association des Maires du département des Hautes-Pyrénées, la majorité sont des maires ruraux. Bon voilà. Alors à un moment donné, il y a eu cette association qui s'est constituée sur des bases autres que cela et c'est pour ça. Après aucun problème, ce que je vous dis sur les questions de ruralité, on peut en parler en long, en large, en travers, pas de souci.

Monsieur le Président : Très bien. Juste une précision, tu as parlé des gens du voyage. Tu es candidat à une délégation aux gens de voyage aussi ? Merci Jean-Marc. Je vous propose d'ouvrir le bureau de vote. Le vote est complet, donc je vous propose de clore le bureau de vote. Donc, nous aurions Jean-Marc Boya, 49 voix. Jean-Louis Cazaubon, 63. Virginie Faveron, 13. Ça veut dire qu'il y a pas de majorité absolue. On a une majorité absolue là ? Ah oui, 127. Donc, Jean-Louis Cazaubon, ayant obtenu la majorité des suffrages, est élu avec 63 voix. Jean-Louis, tu veux dire un mot peut être ?

Jean-Louis CAZAUBON : Ben rapidement hein, c'est comme l'Évangile, il y a les premiers, il y a les derniers, je suis le dernier. Bon, je vous remercie à toutes et à tous. Ce que je peux vous dire c'est, par le passé, je n'étais pas Vice-Président et je ne l'ai pas dit là, mais j'ai pas mal oeuvré pour la Communauté d'Agglomération. Voilà, dans d'autres instances bien entendu mais la réalité, c'est celle-là et je pense qu'il faut continuer pour mener ce projet à terme par rapport aux enjeux qu'il y a à l'avenir. On prépare, c'est même pas ce mandat qu'on prépare, on y sera plus, enfin moi je n'y serai plus. Merci à tous.

Monsieur le Président : Merci Jean-Louis. Je voudrais, avant que nous ne passions à l'élection des membres du Bureau avec délégation, à laquelle nous procéderons par ordre alphabétique notamment par rapport aux observations qui ont été faites, bien indiquer que ce n'était pas un travail hasardeux, qu'il y avait de la suite dans les idées puisque je suis en mesure à présent, en reprenant l'ensemble des Vice-Présidents, qui constituent une partie de la gouvernance vous indiquer quelle délégation ils assureront et ils assumeront. Donc Pascal Claverie sera le premier VP avec la délégation au développement économique. Thierry Lavit prendra en charge la promotion du tourisme et la coordination santé. Jean-Claude Beaucoueste, les travaux et les relations intercommunales. Emmanuel Alonso, la transition écologique et les petits et grands cycles de l'eau. Alain Luquet s'occupera de l'équilibre social de l'habitat. Jérôme Crampe, de la valorisation des friches économiques. Jean-Michel Ségnéré de l'aménagement de l'espace, de l'urbanisme et de l'attractivité. Jacques Garrot du fonds d'aide aux communes. Danielle Coronado, des ressources humaines. André Laborde, de l'éducation au développement durable et du plan intercommunal de sauvegarde. Elisabeth Brunet se verra confier les équipements sportifs. Yves Loupret sera notre grand argentier puisqu'il s'occupera des finances. Gisèle Vincent prendra en charge les mobilités. Fabrice Sayous prendra en charge l'enseignement supérieur. Et Jean-Louis Cazaubon aura la même délégation que celle qu'il avait en qualité de membre du Bureau avec délégation, des politiques contractuelles. Je vous remercie de votre attention. J'en ferai de même après l'élection des membres du Bureau. Je vous dirai quelle délégation j'envisage confier aux intéressés qui auront été élus. Avant de passer à cette élection, je vous propose de faire une pause de 10 min, de telle sorte que chacun puisse aller se détendre.

Nous allons reprendre l'exercice de désignation des membres du Bureau avec délégation par ordre alphabétique. Donc par ordre alphabétique, je vous propose comme membre du Bureau avec délégation, Monsieur Marc Andrès est ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y a pas d'autres candidats. Oui, Madame Faveron. OK. Pas d'autres candidatures ? Je vous propose d'ouvrir le vote. Nous allons clôturer le vote. Marc Andrès, 100 voix, Virginie Faveron, 19, abstention, 6. Bravo Marc.

Je vous propose à présent la candidature de Dominique Arberet. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Mme Faveron. Pardon, parlez dans le micro s'il vous plaît.

Virginie FAVERON : C'est pas la peine de crier hein ? Je vais parler dans le micro, c'est ma première fois.

Monsieur le Président : S'il vous plaît, vous ne me demandez pas comment je dois parler. On peut se tromper et approcher du micro plus rapidement quoi.

Virginie FAVERON : Je demande si c'est Dominique, je ne connais pas cette personne, si c'est une femme ou un homme.

Monsieur le Président : Oui, c'est un homme, Madame.

Virginie FAVERON : Donc je présente ma candidature.

Monsieur le Président : Très bien. On ouvre le scrutin. Nous allons clore le scrutin. Le scrutin est clos. Dominique Arberet, 93 voix, Madame Faveron, 17.

Je vous propose à présent la candidature de Monsieur Érick Barrouquère-Theil, est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

Virginie FAVERON : Oui, je suis candidate.

Monsieur le Président : Nous ouvrons le vote. Nous allons clore le scrutin, le scrutin est clos. Eric Barrouquère, 100. Virginie Faveron, 14.

Je vous propose à présent la candidature de Monsieur Philippe Baubay. Est ce qu'il y a d'autres candidatures ?

Virginie FAVERON : Oui, Monsieur le Président, je suis candidate.

Monsieur le Président : Le vote est ouvert. Je vais clore le scrutin. Le scrutin est clos. Monsieur Philippe Baubay, 93 voix, Virginie faveron, 20.

Poste suivant, je propose la candidature de Monsieur Jean-Marc Boya, il y a d'autres candidatures ?

Virginie FAVERON : Oui, Monsieur le Président, je suis candidate.

Monsieur le Président : La salle est ouverte. Le Bureau est fermé. Jean-Marc Boya, 95 voix, Madame Faveron, 16. Je vous remercie. Je vous propose la candidature de Madame Marie-Henriette Cabanne. Est ce qu'il y a d'autres candidatures ? Il n'y a pas d'autres candidatures ? On bloque et on prépare le scrutin. Je vais clore le scrutin. Le scrutin est clos. Marie-Henriette Cabanne, 105 voix, félicitations.

Je vous propose à présent la candidature de Monsieur Jean-Noël Cassou, est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

Virginie FAVERON : Oui, je suis candidate, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Vous me dites quand le scrutin est prêt ? Le vote est ouvert. Le scrutin va être clos. Le scrutin est clos. Jean-Noël Cassou, 100. Virginie Faveron, 18.

Je vous propose la candidature de Madame Isabelle Chedeville. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

Virginie FAVERON : Oui, je suis candidate.

Monsieur le Président : On prépare le vote. Le vote est ouvert. Le vote est clos. Madame Isabelle Chedeville, 98 voix.

Je vous propose la candidature de Monsieur Sélim Dagdag. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Virginie FAVERON : Oui, je suis candidate, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Le vote est ouvert. Je vais clore le scrutin. Le scrutin est clos. Sélim Dagdag, 94 voix, Madame Virginie Faveron, 19. Je vous propose la candidature d'Émilie Favaro. Est ce qu'il y a d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Dès qu'on est prêt, on ouvre le vote. Le vote est ouvert. Je vais clore le scrutin. Le scrutin est clos. Émilie Favaro, 99 voix.

Je vous propose la candidature de Monsieur Julien Jacob-Lemaître. Est ce qu'il y a d'autres candidatures.

Virginie FAVERON : Oui.

Monsieur le Président : Le vote est ouvert. Le vote est clos. Julien Jacob-Lemaître, 97 voix. Virginie Faveron, 16 abstentions, 12.

Je vous propose à présent la candidature de Monsieur Pierre Lagonelle, est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Virginie FAVERON : Oui.

Monsieur le Président : Inscrivez greffier. Le bureau de vote est ouvert. Le bureau de vote va être clos. Le vote est clos. Monsieur Pierre Lagonelle, 60 voix. Virginie Faveron, 30, abstention, 32.

Ensuite, je vous propose la candidature de Marie-Laure Pargala. Est ce qu'il y a d'autres candidats ? Pas d'autres candidats ? Quand on est prêt, on ouvre le vote. Le vote est ouvert. Le vote va être clos. Le vote est clos. Marie-Laure Pargala, 99 voix. Bravo.

Je vous propose la candidature de Monsieur Guillaume Rossic. D'autres candidats ?

Virginie FAVERON : Oui.

Monsieur le Président : Le vote est ouvert. Le vote va être clos. Le vote est clos. Guillaume Rossic, 95 voix. Virginie Faveron, 15. Bravo.

Je vous propose la candidature de Monsieur Guy Vergès. Est ce qu'il y a d'autres candidatures.

Virginie FAVERON : Oui.

Monsieur le Président : Le vote est ouvert. Le vote va être clos. Le vote est clos. Mr Guy Vergès, 95 voix. Madame Faveron, 18.

Alors, avant de passer à l'élection des membres du Bureau, toujours par ordre alphabétique, mais sans délégation, je vais vous donner les délégations des membres du Bureau qui ont été élus à présent. À savoir, et je rappelle que toutes les propositions que je vous ai faites ont été concertées dans les territoires avec l'ensemble des élus constituant les territoires. Monsieur Marc Andrès : mobilité cycle. Monsieur Dominique Arberet, économie sociale et solidaire. Monsieur Erick Barrouquère-Theil, voirie des zones d'activités. Monsieur Philippe Baubay, environnement. Monsieur Jean-Marc Boya, ADS et gens du voyage. Tu seras très bien. Oui, on t'aidera tous parce que on n'y sera pas de trop, tu le sais. Marie-Henriette Cabanne, politique de la ville. Jean-Noël Cassou, espace naturel, sentier de randonnée. Isabelle Chedeville, action en faveur du logement des personnes défavorisées. Sélim Dagdag s'occupera du Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance. Émilie Favaro, des équipements culturels. Julien Jacob-Lemaître, de l'artisanat et du commerce. Pierre Lagonelle, du PCAET. Marie-Laure Pargala, de la délégation égalité femmes hommes, il y a du boulot, dans tous les sens. Guillaume Rossic, qualité de l'air et Guy Vergès, commande publique. Je vais vous proposer à nouveau une liste de noms partagés avec l'ensemble des élus que j'ai pu rencontrer et qui respecte aussi la représentation des territoires. Donc premier membre du Bureau, sans délégation et par ordre alphabétique, je vous propose, Monsieur Vincent Abadie, est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Virginie FAVERON : Oui, je suis candidate.

Monsieur le Président : Le bureau de vote est ouvert. Le bureau de vote est clos. Monsieur Vincent Abadie, 95 voix. Madame Virginie Faveron, 13. Je vous propose à présent la candidature de Dominique Arramond. Est ce qu'il y a d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose d'ouvrir le vote. Allez. Nous allons clore le bureau de vote, le bureau de vote est clos.

Dominique Arramond, 104 voix. Je vous propose à présent la candidature de Monsieur Jean Buron. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Virginie FAVERON : Oui, je suis candidate.

Monsieur le Président : Le bureau de vote est ouvert. Le bureau de vote est clos.

Mr Jean Buron, 93 voix, Virginie Faveron, 19.

Je vous propose la candidature de Monsieur Louis Castéran. Arcizac-Adour, pardon, on me souffle de donner le nom des communes quand même. Est ce qu'il y a d'autres candidats ?

Virginie FAVERON : Oui.

Monsieur le Président : Le vote est ouvert. Le vote va être clos. Il est clos. Louis Castéran, 94 voix. Virginie Faveron, 13.

Je vous propose la candidature de Monsieur Philippe Constantin. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

Virginie FAVERON : Oui.

Monsieur le Président : Le bureau de vote est ouvert. Le bureau de vote est clos. Monsieur Philippe Constantin, 95 voix, Virginie Faveron, 14.

Je vous présente la candidature de Madame Christine Conte, est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Donc je vous propose de passer au vote dès qu'on peut. Le bureau de vote est ouvert. Le bureau de vote est ouvert. Christine Conte, 99 voix.

Je vous présente la candidature d'Antoinette Descamps, Tarbes. Est ce qu'il y a d'autres candidatures ? Pas d'autres candidatures Pascale. Bureau de vote ouvert. Bureau de vote clos. Madame Antoinette Descamps, 109 voix.

Je vous présente la candidature de Monsieur Serge Duclos, est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

Virginie FAVERON : Oui.

Monsieur le Président : Le bureau de vote est ouvert. Le bureau de vote est clos. Serge Duclos, 89 voix. Virginie Faveron, 21.

Je vous présente la candidature de Christian Fourcade, Bordères-sur-L'échez. Est ce qu'il y a d'autres candidatures ?

Virginie FAVERON : Oui.

Monsieur le Président : On peut voter, le vote est ouvert. Le bureau de vote est clos. Christian Fourcade, 98 voix, Virginie Faveron, 17.

Je vous propose la candidature de Monsieur Patrick Gaschet, Gayan. Est ce qu'il y a d'autres candidatures ?

Virginie FAVERON : Oui.

Monsieur le Président : Le vote est ouvert. Le bureau de vote est clos. Patrick Gaschet, 98 voix. Virginie Faveron, 12.

Gilbert Graveleine pour la commune de Saint-Créac, est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

Virginie FAVERON : Oui.

Monsieur le Président : Le vote est ouvert. Le bureau de vote ou le vote va être clos. Le vote est clos. Gilbert Graveleine, 90 voix. Virginie Faveron, 14.

Je vous propose la candidature de Madame Marie Plane, Artigues. Est ce qu'il y a d'autres candidatures ? Le vote est ouvert. Le vote est clos. Marie Plane a 99 voix.

Je vous propose la candidature de Monsieur Bernard Lacoste, Chis. D'autres candidatures ?

Virginie FAVERON : Oui.

Monsieur le Président : Le vote est ouvert. Le vote est clos. Bernard Lacoste, 105 voix. Virginie Faveron, 13.

Je vous présente la candidature de Monsieur Julien Nigon, Bourg. Une autre candidature ?

Virginie FAVERON : Oui.

Monsieur le Président : Le vote est ouvert. Le vote est clos. Julien Nigon, 107 voix, Virginie Faveron, 11.

Je vous présente la candidature de Monsieur Stéphane Noguez, Hibarette. D'autres candidatures ?

Virginie FAVERON : Oui.

Monsieur le Président : Le vote est ouvert. Le vote va être clos. Le vote est clos. Stéphane Noguez, 94 voix. Virginie Faveron, 17.

Je vous propose la candidature, Monsieur Laurent Penin, Barry. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

Virginie FAVERON : Oui.

Monsieur le Président : Le vote est ouvert. Je vais clore le scrutin. Le scrutin est clos. Laurent Penin, 94 voix, Virginie Faveron, 14.

Je vous présente la candidature de Monsieur Jean-Jacques Peyras, Aureilhan. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

Virginie FAVERON : Oui.

Monsieur le Président : Le bureau de vote est ouvert. Le bureau de vote est clos. Jean-Jacques Peyras, 89 voix, Virginie Faveron, 24.

Je vous présente à présent la candidature de Madame Zoulikha Chebbah, Tarbes. J'ai sauté une ligne, c'est Stéphane. Je vous propose la candidature de Stéphane Peyras, Lourdes. Est ce qu'il y a d'autres candidatures ?

Virginie FAVERON : Oui.

Monsieur le Président : Le vote est ouvert. Le bureau de vote va bientôt être fermé. Le vote est clos. Stéphane

Peyras, 91, voit Virginie Faveron, 21.

Donc effectivement, pardonnez-moi Pascale, c'est maintenant que vous devez inscrire Madame Zoulikha Chebbah. Tarbes. Mais est-ce qu'il y a d'autres candidats quand même ? Le vote est ouvert. Le bureau de vote est clos. Zoulikha Chebbah, 97 voix.

Je vous présente la candidature de Monsieur Paul Sader, Viger. D'autres candidatures ?

Virginie FAVERON : Oui.

Monsieur le Président : Le vote est ouvert. Je vais clore. Le vote est clos. Monsieur Paul Sader, 90 voix. Madame Faveron, 12.

Je propose la candidature de Madame Nicole Sarraméa, Barbazan, est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Le vote est ouvert. Le vote est clos. Nicole Sarraméa, 107 voix.

Je vous propose la candidature de Monsieur Jean-Paul Serres, Odos. Est ce qu'il y a d'autres candidatures ?

Virginie FAVERON : Oui.

Monsieur le Président : Le vote est ouvert. Le vote est clos. Jean-Paul Serres, 97 voix. Virginie Faveron, 17.

Ensuite, je vous propose la candidature de Madame Siranouche. Est ce qu'il y a d'autres candidatures ? Le vote est ouvert. Le vote est clos. Alors, ça a été affiché et vous l'avez pas gardé ? Il y avait 95 oui, on l'a vu affiché. Allez, bravo. Oui, bravo donc à notre benjamine.

Bon, nous venons d'arriver au bout de cet exercice. Je tiens à féliciter l'ensemble des élus qui formeront donc la gouvernance que nous avons voulu vous proposer, je le rappelle, avec l'ensemble des territoires et en respectant toutes les sensibilités et avec le concours de beaucoup d'entre vous. Mais j'adresse aussi des remerciements très appuyés au maire de Tarbes, Pascal Claverie, au maire de Lourdes, Thierry Lavit, à Jean-Claude Beaucoueste, qui ce sont beaucoup investis pour réussir cette alchimie qui je l'espère nous permettra d'avancer ensemble. Je ne voudrais pas non plus oublier dans mes remerciements Emmanuel Alonso, puisque nous avons aussi évoqué, même de longue date, la façon de s'organiser pour pouvoir organiser une gouvernance qui tienne la route en respectant tous les grands équilibres, j'y reviens pas, qui sont territoriaux, politiques avec des compétences. Et avec qui je partage aussi, quelque part, un peu la frustration que le législateur nous demande, j'y reviens un peu dessus, cet exercice avec cette réforme un peu inachevée de la loi NOTRe qui nous a placé en 2017 en situation d'agréger des territoires qui fonctionnaient bien entre eux pour former, je dirais une Communauté d'Agglomération beaucoup plus importante. J'en comprends toute la force, mais c'est vrai que de laisser le soin aux élus qui viennent de différentes communes, de différents horizons, avec différentes problématiques, le soin de s'entendre, entre eux, pour proposer à l'ensemble de l'Assemblée une gouvernance en qui l'ensemble des élus peuvent placer leur confiance, c'est quand même un peu difficile et je reviens encore sur la confiance que vous nous avez accordée pour organiser avec les personnes que j'ai évoquées, le soin de faire au mieux pour disposer d'une gouvernance prête à attaquer les chantiers que j'évoquais tout à l'heure et qui sont cruciaux, urgents. Je sais que je peux compter sur l'ensemble des élus qui ont une délégation, tout comme je compte sur les élus qui formeront, avec les élus qui ont des délégations et les Services, les commissions qui seront le creuset demain de notre action et de la mise en œuvre de notre projet de territoire. Je voudrais pas être très long parce que il est déjà un peu tard.

Nous avons quelques points, Monsieur le Directeur encore à évoqué, à commencer peut-être par la charte de l'élu local. Je dois vous dire que lors de la première réunion de notre Assemblée et immédiatement après l'élection du Président et des Vice-Présidents et ainsi que des autres élus, le Président doit remettre aux conseillers municipaux une copie de la Charte de l'élu local. Je vous propose, c'est quelque chose que vous avez connu dans vos propres collectivités de vous en épargner la lecture, sauf si quelqu'un me demande de la faire. En tout cas il vous sera distribué. Je pense avoir votre bénédiction si je me soustrais à à cette obligation. Donc je vous propose de prendre cette délibération, en prendre acte, que vous avez été informés de la charte de l'élu local.

Délibération n° CC 2026-04-09.002 CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

Rapporteur : Patrick VIGNES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric

EXPOSE DES MOTIFS

Lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du Président et des Vice-Présidents, le Président donne lecture de la Charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1. Le

Président remet aux Conseillers Communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la section 3 du chapitre VI du présent titre dans les Communautés d'Agglomération, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Prend acte de cette communication

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n° CC 2026-04-09.003
ADOPTION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES ÉLUS

Rapporteur : Patrick VIGNES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

EXPOSE DES MOTIFS

M. le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de reconduire le régime indemnitaire qui avait été adopté lors du précédent mandat.

Le régime est le suivant :

- Indemnité mensuelle de fonction pour le Président égale à 99,91 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale, au lieu de 145 % ;
- Indemnité mensuelle de fonction pour les Vice-Présidents égale à 45,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale, au lieu de 66 % ;
- Indemnité mensuelle de fonction pour les membres du Bureau ayant délégation de fonction égale à 22,75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale ;
- Indemnité mensuelle de fonction pour les Conseillers Communautaires égale à 5,93 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'adopter la proposition de M. le Président sur le régime des indemnités de fonction, du Président, des Vice-Présidents, des membres du bureau titulaires d'une délégation de fonction et des Conseillers Communautaires, fixé aux taux suivants :

- Indemnité mensuelle de fonction pour le Président égale à 99,91 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale, au lieu de 145 % ;

- Indemnité mensuelle de fonction pour les Vice-Présidents égale à 45,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale, au lieu de 66 % ;

- Indemnité mensuelle de fonction pour les membres du Bureau ayant délégation de fonction égale à 22,75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale ;

- Indemnité mensuelle de fonction pour les Conseillers Communautaires égale à 5,93 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale.

Article 2 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article 3 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n° CC 2026-04-09.004

MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES CONCERNANT LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CATLP À LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) ET À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Rapporteur : Patrick VIGNES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 1411-5, L 1414-2, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

EXPOSE DES MOTIFS :

Les articles L1411-5 et L1414-2 du CGCT prévoient les modalités d'élection des membres de la CATLP aux commissions de délégation de service public et d'appel d'offres.

En application de l'article L 1411-5 du CGCT, la commission est composée :

a) Lorsqu'il s'agit d'une communauté d'agglomération, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents.

Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau

convoquée. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Toutefois avant de procéder à la constitution de ces commissions par élection de ses membres, il appartient à l'assemblée délibérante, conformément à l'article D 1411-5 du CGCT, de fixer les conditions de dépôt des listes.

Il est donc proposé en conséquence d'accepter le dépôt des listes dans un délai de 2 jours avant la séance de la CATLP à laquelle sera inscrite l'élection des membres de la CATLP aux commissions de délégation de service public et d'appel d'offres

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

Les conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de service public et de la commission d'appel d'offres sont fixées comme suit :

- les listes seront déposées ou adressées au Secrétariat Général de la CATLP) au Téléport 1 à Juillan au plus tard 3 jours avant la séance du conseil communautaire à laquelle sera inscrite l'élection des membres des commissions,
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément l'article D 1411-4 du CGCT,
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1er Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Approbation des procès-verbaux des Conseils Communautaires du 23 décembre 2025 et des 15 janvier et 18 février 2026

Marchés inférieurs à 40 000 € H.T. passés par délégation du Conseil Communautaire en application de l'article L.2122-22 du CGCT et de la délibération n°5 du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020 donnant délégation de compétence du Conseil Communautaire au Président et au Bureau.



Marchés inférieurs à 40 000 € H.T. passés par délégation du Conseil Communautaire en application de l'article L.2122-22 du CGCT et de la délibération n°5 du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020 donnant délégation de compétence du Conseil Communautaire au Président et au Bureau :

Décembre 2025			
Raison sociale	Factures	Date de la facture	Montant TTC de la facture
TRANSITEC INGENIEURS	FAC. 25970 - PHASE1 DIAGNOSTIC PLAN DE MOBILITE SELON DEVIS DU 4/12/2025	19/12/2025	117 000,00 €

Janvier 2026			
Raison sociale	Factures	Date de la facture	Montant TTC de la facture
CFI	FAC. A2601VTF00845 - DIS ACQUIS SOL INFORM AUTOUR POSTE TRAVAIL - RESAH 2023-R116-002	30/01/2026	84 906,79 €
CFI	FAC. A2601VTF00845B - DSI RENOUVELLEMENT POSTES TRAVAIL MICROSOFT 021-07261 OFFICE 2024 STANDARD	30/01/2026	84 906,79 €

Février 2026			
Raison sociale	Factures	Date de la facture	Montant TTC de la facture
DOCAPOSTE FAST	FAC. 26/1722860/01369 - DSI ABO FAST ACTES/HELIOS/COFFRE FORT ELEC - ABO ANNUEL DU 01/01/26 AU 01/01/27	04/02/2026	6 822,10 €
EXTERIEUR BOIS 34	FAC 217 - 10 PARASOLS STRUCTURE BOIS COUVERTURE ROSEAUX CAMARGUE + POTEAUX	07/02/2026	8 324,96 €
ARI	FAC. 60147 - FOURNITURE DE 40 POTEAUX D'ARRRET INFORMATION VOYAGEURS	17/02/2026	23 664,00 €
YELLOW CONSEIL	FAC. FAC00000239 - 25ASKA3 RH FORMATION ACCUEIL DEVELOPPER LES POTENTIALITES DANS LES BIBLIOTHEQUES	19/02/2026	9 000,00 €
1SPATIAL FRANCE	FAC. SIN033074 - 20FF044 MIGRATION SOLUTION SIG	19/02/2026	11 580,00 €
VF SOLS SARL	FAC. 1416 - BIBLIO ORLEIX TVX PEINTURES ET SOLS	21/02/2026	6 000,00 €
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES SUD OUE	FAC.F00380260200088 - SIEGE LAUBADERE SEPARATIONELECTRIQUE RDC	25/02/2026	14 362,44 €
VEOLIA EAU CGE	FAC. I9350020294934726207 - TRAVAUX DE METALLERIE RESERVOIR OUSTE	25/02/2026	7 755,60 €
NEXPUBLICA	FAC. 4100083125 - DSI - DROITS DE LICENCE 2026 PROGICIELS FISCALITE OFEA ET OFEA+	26/02/2026	7 945,72 €
GUICHOT	FAC. 2602047 - MAM REALISATION LOCAUX STOCKAGE	27/02/2026	17 273,59 €
HUWER GRAND SUD OUEST	FAC. 210014 - REMPLACEMENT PRISE DE MOUVEMENT MAXITY EV5168Y	27/02/2026	5 755,75 €
GUICHOT	FAC.2602051 - 25NC01T TVX AMENAGEMENT INTERIEURSIBLIO ET LUDO N MANDELA SITUATION 1 CP 1	28/02/2026	36 448,64 €

Mars 2026			
Raison sociale	Factures	Date de la facture	Montant TTC de la facture
DOCAPOSTE FAST	FAC 26/2576206/02225 - DSI ABO ANNUEL COFFRE FORT ELECTRONIQUE DU 01/01 AU 31/12/2026	02/03/2026	13 942,39 €
AC D EAU	FAC. 20260000000000000016 - 24AS025 PRISE D EAU DU NEEZ CAPTAGES CAMPEYS LACABESSAN PERIMETRES PROTECTION	05/03/2026	12 638,22 €
PROTEMAT EURL	FAC. 26018 - BAT CRESCENDO ETANCHEITE TOITURE	06/03/2026	5 280,00 €
SUBTERRA SAS	FAC. F280303 - REHAB REGARD VISITE ET REP PONCTUJUILIAN	11/03/2026	21 204,48 €
1SPATIAL FRANCE	FAC. SIN033280 - MAINTENANCE DU 030326 AU 021026SIG PRODUITS 1SPATIAL TIERS ESRI ET ARCOPOLE	17/03/2026	9 259,32 €
UGAP	FAC. 7006304442 - DSI VARONIS 251 UTILISATEURS LICENCE 36 MOIS	19/03/2026	44 236,18 €
UGAP	FAC 7006310479 - DSI VARONIS SOUSCRIPTION EDITEUR 17547 - 24 MOIS REF PRODUIT 899099	20/03/2026	33 258,17 €
UGAP	FAC. 7006324639 - DECLARATION DT/DICT	24/03/2026	9 473,02 €
MEGATEK SARL	FAC. 2603239 - PTAR SYSTEME DEPART DOS OBL2 PRO DEVIS O 260127aEH/VK-92 DU 27/01/2026	25/03/2026	9 360,00 €
CIRIL GROUP	FAC. 2603-abo-001050 - DSI DEMAT CIVIL RH/CADRAGE PROJET/PERSONNALISATION/ATELIER METIER/ACCOMP DEPLOIEMT	26/03/2026	6 105,00 €
SOMEQ	FAC. FAC/2026/00448 - TARBES TELESITE ACHAT CAMERA AUTONOME POUR INSPECTI	31/03/2026	15 757,32 €
OTCE AQUITAINE	FAC. 26261	31/03/2026	12 900,00 €
GUICHOT	FAC. 2603033	31/03/2026	6 670,63 €

Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations consenties par le Conseil de Communauté (voir annexe).

2026

N°	Objet
20	Création, hébergement et maintenance du site internet de l'établissement et d'un site annexe - N°2025MAS067 - Attribution du marché
21	Marché de fournitures courantes et de services - Acquisition de Bandes dessinées - Mangas Adultes/jeunesse pour le réseau de lecture publique de la CA TLP - Attribution du marché - N°26AF004

22	Services d'impression - N°2025MAS045 Lot 1 Publications - Signature de l'avenant n°1
23	Travaux de renouvellement d'un réseau d'eau potable, Avenue de la Libération, rue de Monaco et rue de la Corse à TARBES - N°2025MAT055 - Déclaration sans suite
24	Travaux de renouvellement d'un réseau d'eau potable, Rue Célestin Passet et impasse de la Soulane à TARBES - N°2025MAT062 - Déclaration sans suite
25	DECISION MODIFIANT LA DECISION N°DEC2025-239 RELATIVE A L'ATTRIBUTION DU MARCHE DE PRESTATION D'ELAGAGE DES PLATANES DE LA RUE DES GARGOUSSES SUR LA ZAE DE L'ARSENAL A TARBES (MARCHE N°25ND10S)
26	ACQUISITION D'UNE FAUCHEUSE DEBROUSSAILLEUSE A BRAS ARTICULE A DEPORT AVANT (EPAREUSE) - MARCHE N°26ND01F
27	DECISION PORTANT MODIFICATION DE LA DECISION N°DEC2025-229 RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA DEMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DE SANITAIRES DE LA BASE DE SPORT HPSN (MARCHE N°25PR1MOE)
28	TRAVAUX DE RACCORDEMENT RESEAUX DE LA PARCELLE DE LA RUE DE LA CONCORDE (MARCHE N°26PT07T)
29	Travaux de renouvellement et réhabilitation par chemisage d'un réseau d'assainissement en amiante ciment, Rue des Gaydous et lotissement Tédjedor, à Orleix - N°2025MAT059 - Attribution du marché
30	Travaux de renouvellement d'un réseau d'assainissement et des branchements, rue Roger Salengro à SEMEAC, N°2025MAT060 - Attribution du marché
31	Travaux de renouvellement d'un réseau d'assainissement, avenue Jean Moulin à OURSBELILLE, N°2025MAT061 - Attribution du marché
32	PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE DES PISTES DE DESCENTE VTT DU PIC DU JER (MARCHE N°26ES01S)

ODJ – Bureau Communautaire du 1 janvier 2026 -Page 1 sur 2

33	Convention de servitudes entre les soussignés, société ENEDIS, Commune de Lourdes et CATLP, concernant la parcelle cadastrée DH 10 à LOURDES
34	REAMENAGEMENT DES ILOTS ET DE LA PARCELLE AR0164 SUR LA ZONE TERTIAIRE PYRENE AEROPOLE A JUILLAN (MARCHE N°26ND06T)
35	Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable et d'assainissement, avenue Saint-Joseph, avenue de la Gare, et impasse de l'Ardiden à Lourdes, N°2025MAT065 - Attribution du marché
36	Travaux de maillage d'un réseau d'alimentation en eau potable, RD95, RD507a, chemin des Graves à Julos - N°2025MAT066 - Attribution du marché
37	MARCHE DE SERVICES D'INSERTION ET DE PROFESSIONNALISATION LIES A L'ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS DES COMMUNES DE LA VALLEE DE MONTAIGU (N°26ND02S)

39	Animations scolaires en classe sur le thème de l'Eau - 2026
40	Travaux de renouvellement d'un réseau d'assainissement et de branchements, rue de l'Ousse à Orleix - N°2024MAT083 - Signature de l'avenant 1
41	Travaux de renouvellement d'un réseau d'alimentation en eau potable (chemin du Concat) à BARTRES - Signature de l'avenant n°1
42	Fourniture de produits de scellement - N°2024MAF059 - Autorisation de signature de l'avenant 1
44	AVENANT N°1 DE PROLONGATION DE LA DUREE DU MARCHE N°25HPV01S PORTANT SUR LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA DEFINITION DU PROGRAMME DE REAMENAGEMENT DU SITE POST-DEMOLITION DU QUARTIER DE L'OPHITE A LOURDES (65) DANS LE CADRE DU NPNRU
45	AVENANT N°2 DE TRANSFERT DU MARCHE N°25HPV01S PORTANT SUR LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA DEFINITION DU PROGRAMME DE REAMENAGEMENT DU SITE POSTDEMOLITION DU QUARTIER DE L'OPHITE A LOURDES (65) DANS LE CADRE DU NPNRU VERS LA SOCIETE SARL DESSEIN DE VILLE (SIRET 993 677 525 00020)

Monsieur le Président : Eh bien, il me revient le soin de conclure. Je vous remercie de votre patience. Je vous remercie encore de votre confiance et je me fais l'interprète de l'ensemble des membres du Bureau qui auront une délégation ainsi que des autres pour vous remercier de votre confiance. Je pense que chacun a hâte de prendre un peu l'air. Mon directeur général qui n'oublie jamais rien me demande de vous faire rendre les zapettes à l'entrée, de ne pas les garder dans vos poches s'il vous plaît. Merci à tous.


*
**

Fin de séance à 20h50

Le Président


Patrick VIGNES

La Secrétaire de Séance


Siranouche SOSSYAN